



Coteaux de la Seine



Coteaux de la Seine : Zone de quiétude

Comme chaque année, **du 1er mars au 30 juin**, mise en place, par **arrêté préfectoral** de la zone de quiétude pour la protection de la faune sur la **Réserve Naturelle Nationale des Coteaux de la Seine**.

Les accès aux éperons rocheux de la commune de **Haute-Isle** et les sentiers qui les desservent sont fermés. Cela inclut les chemins de la Messe qui traversent les côtes à Chantemesle. Le **GR2 et le sentier d'interprétation de la réserve** restent accessibles.

Merci aux randonneurs d'adapter leurs parcours et de rester sur les chemins autorisés afin de préserver la faune et la flore de ce site.

Merci d'avance de respecter la signalisation mise en place.